



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs
Mairie de Sandillon 45640

COMPTE RENDU

Réunion du Comité Syndical du
Vendredi 16 mars 2018 à 9 h 00

Le VENDREDI SEIZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Sandillon, sous la présidence de **Monsieur Denis BISSONNIER**.

ETAIENT PRESENTS :

DARVOY : CASSEULT Michel, membre titulaire
OUVROUER-LES-CHAMPS : M. FARDEAU Jean-Claude, membre titulaire
FEROLLES : M. DUPUIS David, M. SORET Rémi, membres titulaires
SANDILLON : Mme LUTON Colette, membre suppléant

ABSENTS EXCUSES :

DARVOY : M. SERVERA Guy, membre titulaire
SANDILLON : M. MALBO, membre titulaire
OUVROUER-LES-CHAMPS : M. JANVRIN Franck, membre titulaire

Assistaient en outre :

M. CHAMBOLLE Thierry, technicien
Mme COCHEREAU Dominique, responsable des services administratifs

Le quorum est atteint.

A l'unanimité, **M. CASSEULT** est désigné comme secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2018 (Débat d'orientation budgétaire) est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Point sur le fonctionnement des stations d'épuration
 - Travaux de réparation et d'entretien
 - 2) Vote du compte de gestion exercice 2017
 - Produit et certifié par le comptable du Trésor
 - 3) Vote du compte administratif exercice 2017
 - Voté sous la présidence du doyen de l'assemblée
 - 4) Affectation du résultat de la section d'exploitation exercice 2017
 - 5) Vote du montant des participations 2018
 - 6) Vote du budget primitif exercice 2018
 - 7) Convention pour un groupement de commande de travaux sur les réseaux d'eaux usées
 - 8) Questions diverses
 - Projet de mutualisation avec Jargeau
 - Exposé de l'entreprise SUEZ ORGANIQUE
-

1 - FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

STATION DE SANDILLON

- Renouvellement des 3 débitmètres qui mesurent les effluents entrant à la station
 - o Travaux réalisés par l'entreprise MARTEAU, coût HT 4 390 €
- Renouvellement des vannes by-pass
 - o Travaux réalisés par l'entreprise MARTEAU, coût HT 3 940 €
- Travaux réalisés par Mr Chambolle
 - o Réparation d'une fuite dans le local rejet en Loire (collet fissuré)

STATION D'OUVROUER LE CHAMPS

- Fermeture du compteur d'eau
- Fonctionnement satisfaisant de la station

TRAVAUX EN COMMANDE

- Installation de palans adaptés aux opérations de maintenance sur les gros équipements (Entreprise MANUT SERVICES)

TRAVAUX EN PREVISION

- | | | |
|--------------------------------------------------------|----------------|-------------|
| - Renouvellement du ballon tampon local rejet en Loire | devis MSE | 14 500,00 € |
| | devis MARTEAU | 14 100,00 € |
| - Installation d'un pluviomètre électronique | devis MARTEAU | 4 300,00 € |
| | devis VEOLIA | 3 700,00 € |
| - Ventilation du tamis pour traiter l'H2S | devis MARTEAU | 13 100,00 € |
| | devis MSE | 12 000,00 € |
| - Renouvellement des insufflateurs d'air | devis FIA | 33 195,00 € |
| | devis BIOTRADE | 33 515,00 € |

2 - COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017

Le compte de gestion établi et certifié par le comptable du Trésor doit retracer les opérations budgétaires de l'exercice en dépenses et en recettes. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate sa stricte concordance avec le compte administratif.

L'approbation du compte de gestion doit être préalable à l'adoption du compte administratif.

M. le président donne lecture des résultats du compte de gestion 2017, certifiés par M. Croibier, comptable du Trésor.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017

Sous la présidence de M. CASSEAU, et après le retrait du président, le Comité Syndical, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2017 dressé par M. BISSONNIER, Président, qui se résume ainsi :

| | | Fonctionnement | Investissement |
|------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Compte administratif 2017 | Dépenses | 320 998.15 | 175 724.79 |
| | Recettes | 375 025.89 | 185 873.92 |
| | Total | 54 027.74 | 10 149.13 |
| Reports de l'exercice 2016 | 001 | | 5 442.86 |
| | 002 | 101 502.72 | |
| Résultat de clôture cumulé 2017 | Dépenses | 320 998.15 | 196 035.39 |
| | Recettes | 476 528.61 | 191 316.78 |
| | Total | 155 530.46 | - 4 718.61 |
| Restes à réaliser 2017 | Dépenses | | 20 310.60 |
| | Recettes | | |
| | Total | | 20 310.60 |

4- AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2017

Après retour du Président, le Comité Syndical **PROCEDE** à l'affectation du résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2017 :

| | |
|------------------------------------------------|--------------------|
| Excédent d'exploitation cumulé | 158 201.86 € |
| Excédent d'investissement cumulé | 15 591.99 € |
| RAR dépenses d'investissement | <u>20 310.60 €</u> |
| Besoin de financement après RAR | 4 718.61 € |
| Affectation du résultat : | |
| Affectation au compte R 1068 en investissement | 4 718.61 € |

| | |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution reporté R002 en fonctionnement | 150 811.85 € |
|--------------------------------------------------|--------------|

ADOpte A L'UNANIMITE

Ces écritures seront reprises au budget primitif 2018.

5 - PARTICIPATIONS DES COMMUNES ANNEE 2018

Les participations sont calculées au prorata de la population de chaque commune. Chaque année, une nouvelle clé de répartition est appliquée pour tenir compte du recensement de la population. (En 2018, source INSEE, recensement de la population légale 2015).

Suite à l'étude diagnostic des réseaux, les communes projettent de financer des travaux de réhabilitation. Par ailleurs, le syndicat se désendette progressivement. Aussi, M. Le Président propose de voter un montant de participations en baisse par rapport à l'année passée, soit 250 000 € (au lieu de 300 000 €).

A l'unanimité, compte tenu du besoin de financement du budget 2018, le Comité **VOTE** les participations des communes pour l'année 2018 :

| COMMUNE | HABITANTS | CLE DE REPARTITION | PARTICIPATIONS 2018 |
|---------------------|-------------|--------------------|---------------------|
| Darvoy | 1927 | 0.248 | 62 000 € |
| Férolles | 1260 | 0.162 | 40 500 € |
| Ouvrouer les Champs | 588 | 0.076 | 19 000 € |
| Sandillon | 3995 | 0.514 | 128 500 € |
| TOTAL | 7770 | 1 | 250 000 € |

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (assujetti à la TVA)

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 19 janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de budget 2018 (hors T.V.A) présenté par M. le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, **VOTE** le budget 2018 par chapitre.

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| - la section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à | 473 893 € |
| - la section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à | 189 696 € |

7 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR REALISER DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES

En 2017, le SIA a réalisé une étude diagnostic des réseaux d'eaux usées des communes membres avec pour objectif de localiser les infiltrations d'eaux parasites et d'élaborer un programme de travaux de réhabilitation chiffré et hiérarchisé.

Le 5 mars dernier, lors d'une réunion organisée pour en débattre, les communes membres du syndicat ont décidé de se grouper et de mutualiser les travaux préconisés par l'étude.

Le syndicat s'associe à ce groupement pour réaliser les travaux sur le poste de Darvoy dont il est propriétaire. Le montant des travaux est estimé à 9 000 €.

Aussi, en s'appuyant sur l'estimation financière définie par l'étude diagnostic, les communes de Darvoy, Férolles, Sandillon, Ouvrouer-les-Champs et le SIA constituent un groupement de commandes pour lancer une consultation unique afin de désigner un maître d'œuvre et une entreprise chargée des travaux de réhabilitation.

La commune de Sandillon, dont la part de travaux est la plus importante, sera le coordonnateur du groupement. Chaque collectivité paiera sa part directement à l'entreprise attributaire du marché. Les frais relatifs à la maîtrise d'œuvre seront calculés au prorata de la part des travaux revenant à chacun des membres du groupement.

Après examen du projet de convention constitutive du groupement de commande, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE de se joindre aux communes de FEROLLES, DARVOY, SANDILLON et OUVROUER LES CHAMPS pour constituer un groupement de commande.

AUTORISE le président à signer ladite convention.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Projet de mutualisation avec la mairie de Jargeau

Lors de la réunion du 2 mars dernier, un point a été fait sur les charges de fonctionnement de la station du SIA et de la future station de Jargeau (épandage, espaces verts, alarme anti intrusion, collecte des poubelles, dératissage des locaux).

La question d'une mutualisation du personnel a aussi été évoquée. Le syndicat est en cours de recrutement et ce dernier point dépendra de la personne qui remplacera M. Chambolle.

Une nouvelle réunion sera organisée dès que le recrutement sera effectif.

Exposé de Monsieur Guiset de Suez organique

Après avoir présenté brièvement les activités de son groupe, Monsieur Guiset a détaillé le bilan de la dernière campagne d'épandage des boues et a répondu aux questions de l'assemblée.

Cette année, le syndicat a demandé un deuxième épandage. Il aura lieu, courant avril, si la météo le permet.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : VENDREDI 25 MAI 2017 A 9 H 30

| | |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <p>Le secrétaire de Séance, M. Michel CASSEAU</p> | <p>Le Président, M. Denis BISSONNIER</p> |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|